****

**Résumé public :** whispeech

Reconnaissance lexicale en parole chuchotée

Descriptif de l’étude :

Cette étude porte sur la reconnaissance des mots en voix chuchotée. Elle vise à évaluer l’intelligibilité auditive de la parole chuchotée.

Une dizaine d’études seulement a été réalisée sur la perception du trait de voisement en parole chuchotée et montrent des résultats mitigés ou hétérogènes. Ces études font généralement appel à des tâches offline de reconnaissance des mots parlés, et aucune étude à notre connaissance n’a été réalisée avec des mesures plus directes de la reconnaissance des mots parlés chuchotés. Une 1ère étude via un paradigme d’amorçage sémantique audio-visuel a montré un effet d’amorçage d’amplitude similaire à celui observé en voix modale uniquement lorsque l’obstruante du mot amorce chuchoté est sourde (*de*ss*ert*-chocolat). Aucun effet d’amorçage n’a été observé quand l’obstruante du mot amorce est voisée (*dé*s*ert*), que ce soit sur le mot-cible sable associé sémantique de *désert* ou sur le mot cible chocolat associé sémantique de *dessert*. Ainsi, même si certaines études ont montré qu’en voix chuchotée les consonnes obstruantes voisées maintiennent des traces phonétiques de leur identité sous-jacente malgré l’absence de vibration glottique, cette première série d’expériences montre que ces consonnes sont ambigües pour l’auditeur et que leur reconnaissance n’est pas immédiate. Les mots cibles ayant été présentées immédiatement à la fin de la présentation de l’amorce, nous proposons de reconduire cette étude avec un délai plus long entre la fin de présentation des mots amorces auditives et la présentation des mots cibles visuels (ISI = 50 ms). Cette étude nous permettra d’avoir de plus amples informations quant au décours temporel de la perception du traitement de voisement en parole chuchotée, et d’une façon plus générale sur l’utilisation d’indices acoustiques fins dans la reconnaissance des mots parlés et sur la nature des représentations phonologiques lexicales.

Yohann Meynadier & Sophie Dufour, LPL